

Politique d'aide aux voyages– 2011/2012

Le Centre de ressources de la langue française a de nouveau le plaisir de promouvoir des voyages vers des régions de langue française en offrant une aide aux écoles. Veuillez vous référer aux conditions ci-dessous pour pouvoir bénéficier de cette aide pour votre école.

1. Les fonds sont offerts seulement aux écoles ou groupes scolaires (CPF) dont les commissions scolaires ont un partenariat avec le Centre:
 - Pour des voyages vers des régions de langue française **au Canada et hors de l'Alberta, 150\$/élève sera attribué** (lire conditions §5)*
 - Pour des voyages vers des régions de langue française **à l'étranger ou hors du Canada, 300\$/élève sera attribué**. Notez qu'un maximum de 6000\$ peut être attribué pour des voyages à l'étranger. (lire conditions §5)*
 - Pour des **expériences immersives** en Alberta, un tarif forfaitaire sera attribué, selon le nombre d'élèves et la distance parcourue.

2. Les conditions pour que les élèves puissent accéder à ces fonds sont:
 - Les fonds sont **seulement accessibles qu'une fois par an par élève**
 - Les élèves qui sont dans **des classes dont le niveau correspond avec les examens du DELF, doivent passer l'examen du DELF 2011-2012** ([voir tableau DELF](#))

3. Les conditions pour que les écoles puissent accéder à ces fonds sont:
 - Les écoles de **FLS participantes** doivent avoir au minimum un [examineur/correcteur présentement habilités au DELF](#).
 - Les écoles d'**immersion et francophones** doivent avoir un minimum de [deux examinateurs/correcteurs présentement habilités au DELF](#).
 - Chaque école doit fournir **une liste des élèves, avec prénom, nom de famille et la classe (année)**

4. Distribution & avance de fonds :
 - Si besoin est, les fonds peuvent être **distribués selon une base biannuelle aux écoles** qui font des voyages régulièrement, avec **priorité donné aux nouvelles écoles participantes**
 - Le Centre peut avancer les fonds aux écoles et groupes scolaires. Cependant, pour des voyages hors de l'Alberta et à l'étranger, **le Centre demande que s'il y'a moins d'élève que prévu, que le montant alloué à/aux élève(s) ne participant plus soit retourné au Centre**. Veuillez lire le paragraphe 5 ci-dessous (vos initiales ici:)

5. Conditions pour une avance de fonds pour des voyages hors de l'Alberta & à l'étranger :
 - Le Centre peut avancer des fonds aux écoles et groupes scolaires pour des voyages au Canada (hors de l'Alberta) et à l'étranger avant le départ en voyage.
 - Toutefois, l'école ou groupe scolaire **accepte en signant et datant le présent contrat de rembourser en totalité les fonds avancés à un, plusieurs ou tous les élèves si pour quelques que raisons que ce soit ou à n'importe quel moment avant le moment du départ décident de ne plus participer au(x) voyage(s), et ce même si l'école ou le groupe scolaire a déjà prépayé les frais de transport, de logement, d'événement et si des frais d'annulation leur sont administrés**. Comme stipulé, dans le paragraphe 1 du présent contrat, l'école ou le groupe scolaire accepte donc de **rembourser le Centre 150\$/élève pour tous voyages au Canada annulés et 300\$/élève pour tous voyages annulés à l'étranger** (vos initiales ici:)



Veillez s'il vous plaît retourner ce contrat au Centre de ressources de la langue française, cochez les cases qui s'appliquent à votre cas, en précisant le nom de votre école ou groupe scolaire, le nom de la personne organisant le voyage, si c'est une autre personne remplissant ce formulaire et ajoutez la liste des élèves participant à un voyage vers une région de langue française pour l'année scolaire 2011-2012

Nom de la personne organisant le voyage

Date

Signature de la personne ayant rempli ce contrat

Date

Directrice du Centre

Date

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.